Politique de sécurité: **analyses du CSS**



N° 89 • mars 2011

DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE: UNE VOIE SEMÉE D'EMBÛCHES

Le nouvel accord START entre la Russie et les Etats-Unis sera probablement, dans un avenir proche, le dernier grand pas en direction du désarmement nucléaire. De nouvelles négociations bilatérales entre Washington et Moscou s'avèrent extrêmement difficiles. Les autres puissances atomiques ne semblent pas disposées à réduire leurs arsenaux d'armes nucléaires. Actuellement, les perspectives ne sont pas non plus prometteuses sur le plan multilatéral. «Patience» est le mot magique sur la voie pénible et semée d'embûches qui mène au désarmement nucléaire.



Le dernier jalon pour le moment: Hillary Clinton et Sergei Lavrov échangent les documents de ratification du nouveau traité START, le 5.2.2011. REUTERS/Michael Dalder

La vision ébauchée en avril 2009 par le président américain Barack Obama d'un monde exempt d'armes atomiques et la tentative des Etats-Unis d'établir, comme au temps de la guerre froide, le dialogue russo-américain autour du thème du contrôle des armes nucléaires ont nourri l'espoir de progrès rapides dans la question du désarmement nucléaire. Le nouvel accord START est effectivement entré en vigueur en février 2011. Tout semble actuellement indiquer que ce traité russo-américain restera dans un avenir proche le dernier jalon sur la longue voie qui mène au désarmement nucléaire.

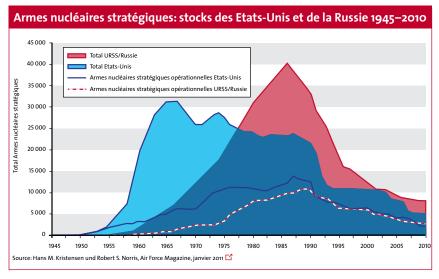
D'autres démarches de désarmement bilatérales exigeraient des négociations et des compromis complexes. Les Etats-Unis

et la Russie ont certes souligné leur volonté de négocier. Mais des facteurs de politique interne et des réflexions d'ordre sécuritaire pourraient rendre très difficiles des progrès rapides. Même les sept autres Etats atomiques (Chine, Grande-Bretagne, France, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord) semblent actuellement largement immuables quant à la question du désarmement. C'est sur le plan multilatéral que s'orientent les plus grands espoirs. Seuls des progrès très limités ont cependant été obtenus lors de la dernière conférence d'examen du traité sur la nonprolifération (TNP). L'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) semble certes toujours être possible mais ne pourrait pas être réalisée sous peu. Il pourrait encore s'écouler beaucoup de temps d'ici la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires (FMCT).

Thèmes russo-américains clés

Les négociations portant sur le nouveau traité START ont permis à la Russie et aux Etats-Unis d'approfondir leurs relations bilatérales. Le traité a en outre augmenté la transparence du régime de contrôle des armements et sa fiabilité en maintenant un système de vérification bilatéral. Le traité se limite intrinsèquement à la réduction des ogives et systèmes porteurs stratégiques opérationnels: il limite le nombre d'ogives correspondantes à un maximum de 1550 pour chacune des parties et le nombre de fusées intercontinentales terrestres, de missiles balistiques sous-marins et de bombardiers nucléaires lourds à 700 par pays.

Il serait concevable de viser désormais une réduction à 1000 ogives stratégiques opérationnelles de chaque côté. Cet objectif limité s'assortirait déjà à lui seul de grands défis: il faudrait atteindre un accord au niveau des différentes priorités concernant le nombre d'ogives et de systèmes porteurs, de la manière de compter les bombardiers stratégiques et de la régulation des ambitions américaines en vue de l'armement conventionnel des missiles balistiques. Des facteurs internes et sécuritaires semblent empêcher les deux parties de poursuivre cette voie. C'est pourquoi on discute d'un élargissement de l'objet des négociations, des thèmes controversés comme la limite supérieure de toutes les ogives (opérationnelles, stockées ou désactivées), la question des armes nucléaires



tactiques ou la défense antimissile devant être mis sur le tapis.

Pour garantir la ratification du nouveau traité START, le gouvernement américain a promis en général 100 milliards d'US\$ pour moderniser son potentiel de dissuasion stratégique et 85 milliards d'US\$ de plus pour le domaine des armes nucléaires. Même si l'administration Obama aspire à d'autres démarches de désarmement, elles pourraient être difficiles à harmoniser avec ces promesses. A cela vient s'ajouter le fait que la doctrine nucléaire américaine de 2010 ne démord pas de la triade nucléaire de missiles intercontinentaux terrestres, de missiles balistiques sous-marins et de bombardiers lourds et n'offre donc qu'une marge de manœuvre restreinte (cf. analyse CSS n° 74 d'). C'est pourquoi Washington essaiera sans doute de gagner du temps et favorisera un processus de négociation prolongé incluant la question controversée des armes atomiques tactiques.

Moscou n'aspire pas non plus à des solutions rapides. Le nouveau traité START offre un cadre politique stable pour entretenir les relations bilatérales et traiter des questions stratégiques. La Russie considère le dialogue transatlantique sur le contrôle des armements comme un facteur clé pour son statut de superpuissance. Une nouvelle réduction de son arsenal d'armes atomiques diminuerait la supériorité de la Russie par rapport aux autres puissances atomiques. Alors que des démarches de désarmement seraient envisageables au niveau des systèmes porteurs, Moscou ferait certainement dépendre une réduction supplémentaire de ses ogives opérationnelles de la régulation du système de défense antimissile américain en Europe et

de négociations sur la supériorité conventionnelle de l'OTAN. Etant donné la proximité des élections présidentielles américaines de 2012, Moscou ne voit cependant aucune raison de se presser.

Les armes atomiques tactiques sont les armes nucléaires les moins régulées. Washington et Moscou ont massivement réduit leurs stocks au cours de ces 25 dernières années. Elles donnent néanmoins matière à soucis: il existe d'une part un risque accru de détournement et d'utilisation non autorisée des armes nucléaires tactiques. Ces armes sont d'autre part, en raison de l'existence restreinte de contrôles politiques, garantes d'instabilité stratégique et passent pour des déclencheurs potentiels d'escalade.

Les Etats-Unis disposent de quelques centaines d'armes nucléaires tactiques. Ces dernières sont dans une large mesure négligeables du point de vue militaire. De nombreux alliés des Etats-Unis les considèrent cependant comme un gage important de la garantie sécuritaire des Etats-Unis sur le plan politique. La Russie dispose de quelques milliers d'armes atomiques tactiques. Ces armes sont en particulier censées compenser son infériorité conventionnelle qualitative par rapport à l'OTAN et son déséquilibre numérique par rapport à la Chine. Moscou exclut jusqu'à présent systématiquement le thème de la réduction de ses armes atomiques tactiques. Washington pourrait cependant, dans les prochaines négociations sur le désarmement, insister sur une suppression de l'arsenal d'armes atomiques tactiques en raison de la pression interne, de réflexions stratégiques ainsi que des doutes des Alliés. Moscou veut soumettre des entretiens correspondants à la condition d'un retrait unilatéral des armes atomiques tactiques stationnées en Europe sur le territoire américain

La défense antimissile est un autre thème central de l'agenda russo-américain. Des systèmes parfaits de défense antimissile rendraient une dissuasion réciproque, et donc les armes nucléaires, superflues. L'administration Bush a prévu le stationnement de systèmes de défense antimissile en Europe centrale pour défendre le territoire des Etats-Unis et de ses Alliés. La Russie a protesté vivement contre cette intention. Le président américain Barack Obama a modifié les plans et remis au centre des préoccupations la protection contre les menaces posées par des pays comme l'Iran. Moscou craint cependant que des concessions à un système limité pourraient rendre difficile l'empêchement de son élargissement ultérieur (cf. analyse CSS n° 86 <u>□</u>*).

Un accord sur cette question n'est pas en vue. La Russie devait se satisfaire, dans le cadre du nouveau traité START, d'exprimer ses doutes dans le préambule ne l'engageant pas juridiquement. Moscou a donné son consentement parce que l'on admet qu'aucun système représentant une menace pour les forces stratégiques de la Russie ne pourra être stationné pendant la validité de dix ans du nouveau traité START. L'imprévisibilité du développement technologique force cependant la Russie à maintenir sa flexibilité. Moscou exige, comme condition d'une coopération, l'égalité des droits et des structures de commandement communes quant à un système de défense antimissile commun. Washington juge cependant insuffisantes les capacités russes et craint qu'une coopération aussi étroite ne porte atteinte à la fonctionnalité de la défense antimissile. L'industrie de l'armement refuse elle aussi de coopérer. Parce que le thème est extrêmement politisé, il faut cependant s'attendre à une forte résistance de la part du Congrès américain vis-à-vis d'une éventuelle restriction de la défense antimissile.

D'autres thèmes influenceront en outre positivement ou négativement les futures négociations russo-américaines sur le désarmement. Une nouvelle régulation des armes conventionnelles en Europe qui tient compte des conséquences de l'élargissement de l'OTAN pourrait dissiper les doutes russes. La prise en compte plus forte des inquiétudes des partenaires de l'OTAN d'Europe centrale liées à un ren-

forcement de la Russie pourrait atténuer leurs résistances vis-à-vis d'un retrait des armes atomiques tactiques américaines (cf. analyse CSS n° 85 ☑). Les deux parties devraient en outre examiner la question d'une réduction des ogives non opérationnelles stockées provisoirement qui provoquent de l'instabilité en raison de leur potentiel de réactivation. Ceci, de même que la question des armes atomiques tactiques, exigerait cependant des mesures de vérification substantiellement plus intensives que les mesures habituelles jusqu'à présent. Etant donné ces thèmes complexes, il est facile d'envisager qu'un processus de négociation futur n'avancerait que très lentement. Un processus futur pourrait prendre plusieurs années au lieu des onze mois qu'a pris le nouveau traité START.

Inclusion des puissances nucléaires récalcitrantes

La Russie a exigé récemment d'inclure aussi la Chine et, ultérieurement, toutes les autres puissances atomiques dans les futures négociations. Les perspectives de réussite sont minces. La Chine a beau souligner depuis toujours qu'elle soutient les processus de désarmement nucléaire, il se pourrait cependant que Pékin soit plutôt intéressé de facto dans les prochaines années par la poursuite de l'élargissement de son arsenal d'armes atomiques. La Chine accorde manifestement d'une part une grande importance à ses forces nucléaires en ce qui concerne sa position internationale. Pékin semble d'autre part décidé à améliorer sa capacité de seconde frappe. Etant donné les capacités croissantes des Ftats-Unis dans le domaine conventionnel dans les missiles antisatellites et en ce qui concerne le système de défense antimissile, il est très probable que la Chine améliorera la capacité de survie de ses forces nucléaires et diversifiera ses systèmes porteurs. On peut aussi s'attendre à un mystère accru. Des mesures d'amélioration de la transparence et la participation à des régimes de contrôle des armements ne semblent pas, sur cette toile de fond, être dans l'intérêt de la Chine dans un avenir proche.

La Grande-Bretagne a signalé sa volonté de participer aux entretiens sur le contrôle des armements. En même temps, Londres ne veut pas renoncer totalement à son potentiel de dissuasion nucléaire. Etant donné sa décision récente de réduire ses ogives atomiques opérationnelles de 160 à 120 sur dix ans, Londres a cependant déjà très largement épuisé sa marge de négo-

ciation si elle souhaite garder sa crédibilité en tant que puissance nucléaire. La France ne semble pas être disposée à renoncer ne fût-ce qu'à une fraction de sa puissance de dissuasion nucléaire. Paris n'a montré aucun intérêt pour des projets de désarmement nucléaire. Depuis la fin de la guerre froide, le pays a certes réduit son arsenal d'armes atomiques à moins de 300 ogives actuellement. Il s'accroche simultanément à quatre sous-marins et à une flotte de bombardiers. La France est ainsi en mesure de procéder à d'autres réductions sans céder son potentiel de dissuasion atomique. Le fait que Paris souligne l'importance de ses armes nucléaires, a installé de nouvelles ogives et de nouveaux systèmes porteurs et modernise ses installations de recherche ne laisse escompter aucun progrès prochain.

L'Inde, le Pakistan et Israël, les trois puissances atomiques qui n'ont jamais adhéré au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et la Corée du Nord, qui est sortie du traité en 2003, donnent encore moins d'espoir. L'Inde entend ses armes atomiques comme une garantie de son importance internationale croissante et de sa sécurité au sein de la région. Le Pakistan a fait clairement entendre qu'il n'était pas prêt à des mesures de désarmement tant que l'Inde possède l'arme nucléaire. Les deux Etats possèdent probablement moins de 100 ogives, mais continuent de produire des matières fissiles utilisables pour fabriquer des armes atomiques et travaillent à des systèmes porteurs à plus grande portée.

L'arsenal d'armes atomiques israélien est surtout important dans le contexte sécuritaire régional. Au cours des dernières années, il se peut qu'Israël ait œuvré à la mise sur pied d'une triade nucléaire composée de systèmes porteurs terrestres, maritimes et aériens. Etant donné le problème régional de prolifération, l'instabilité de nombreux Etats voisins, la revendication d'une prépondérance militaire illimitée dans la région ainsi que le silence sur son programme d'armes atomiques, des démarches de désarmement de la part d'Israël semblent plus qu'invraisemblables. La Corée du Nord a réalisé deux essais atomiques et pourrait disposer de plutonium pour environ une dizaine de bombes atomiques. Il n'y a cependant pas de preuve que Pyongyang dispose d'un arsenal fonctionnel d'armes nucléaires. Il n'est pas actuellement admis que la Corée du Nord soit en mesure de tirer un missile armé d'une ogive nucléaire. Rien ne laisse cependant présager que la Corée du Nord soit prête à mettre en œuvre sa proposition antérieure et à renoncer à ses armes nucléaires en contrepartie d'un accord avec les Etats-Unis.

Accords multilatéraux: de petits pas

Les membres du TNP se sont rencontrés en mai 2010 à l'occasion de la dernière conférence d'examen. Etant donné la rencontre échouée des Etats parties au traité en 2005 et les doutes croissants concernant le rôle futur du traité, une majorité des participants espérait un résultat plus substantiel. Mais aucun pays n'était prêt à prendre les engagements supplémentaires allant immanguablement de pair avec un renforcement du traité. Les résultats de la conférence sont donc eux aussi restés modestes. On pourrait escompter des progrès substantiels, à supposer qu'il y en ait, au plus tôt avant la prochaine conférence d'examen de 2015.

Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) a été ouvert à signature en 1996 après des années de négociations. Une entrée en vigueur du traité empêcherait la prolifération des armes atomiques et l'amélioration des arsenaux existants. Le CTBT a été signé par 182 pays et ratifié par 153 Etats. Son entrée en vigueur dépend cependant de la signature de neuf Etats spécifiques. Le président américain Obama a promis de s'efforcer d'obtenir la ratification du traité par les Etats-Unis, mais il lui manque la majorité nécessaire au Sénat. D'autres questions sont en outre à l'avant-plan avant les élections présidentielles de 2012. Dans le meilleur des cas, il pourrait y avoir ratification par les Etats-Unis juste avant la conférence du TNP de 2015. Alors que l'Indonésie, la Chine et éventuellement même Israël pourraient suivre l'exemple des Etats-Unis, les perspectives concernant l'Inde, le Pakistan, l'Egypte, l'Iran et la Corée du Nord sont moins positives. Une ratification du CTBT par les Etats-Unis priverait cependant tout au moins les Etats qui hésitent du prétexte bienvenu pour leur réserve. A long terme, la pression internationale et des réflexions sécuritaires pourraient aussi pousser ces Etats à ratifier le traité. Mais si ces dominos tombent, ils ne le feront qu'au ralenti.

On discute depuis des décennies à la Conférence du désarmement (CD) de Genève d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires (FMCT). En 2009, les Etats-Unis, la Chine, la Russie et le mouvement des Etats non alignés ont notamment atteint un compromis. Après l'adoption d'un programme de travail temporaire, un optimisme prudent est né. Le Pakistan empêche cependant, en raison de la question du commerce de matières nucléaires de la communauté internationale avec l'Inde, d'autres progrès dans ce domaine. Une fin de ce blocus n'est actuellement pas en vue.

Le fait que l'accord des 65 Etats parties soit nécessaire pour prendre une décision à la Conférence du désarmement de Genève pourrait entraîner la nécessité de déplacer les négociations sur le FMCT dans un autre cadre. Même dans ce cas, d'autres points litigieux sont déjà prévisibles. Il y a par exemple dissension quant à l'inclusion des matières fissiles déjà produites ou à l'organisation du système de vérification. C'est pourquoi il faut s'attendre dans tous les cas à un processus de négociation prolongé. Il ne faut donc, pour ce qui est du désarmement nucléaire, escompter des progrès rapides ni au niveau bilatéral ni dans le cadre multilatéral. «Patience» est le mot magique sur la voie menant à la vision d'un monde exempt d'armes atomiques propagée par le président américain Obama en 2009.

- Editeur responsable: Daniel Trachsler analysen@sipo.gess.ethz.ch
- Commande d'analyses et abonnement gratuit: www.ssn.ethz.ch

Parus précédemment

- N° 90: Sécurité humaine: genèse, débats, tendances
- N° 89: Désarmement nucléaire: une voie semée d'embûches
- N° 88: Le progrès biotechnologique: un défi sécuritaire
- N° 87: Gestion civile des crises de l'UE: un bilan intermédiaire
- N° 86: L'OTAN et la défense antimissile: chances et questions en suspens
- N° 85: Le sommet de l'OTAN: résolutions ambitieuses, réalisations incertaines
- N° 84: La Force africaine en attente
- N° 83: Sanctions économiques: arme miracle ou échec?
- N° 82: Les services de renseignement contraints à la réforme
- N° 81: Politique européenne de la Suisse: où conduit la voie bilatérale?
- N° 80: Privatisation de la sécurité: limites de l'externalisation militaire
- N° 79: Démocratisation après les conflits: pièges de l'influence extérieure
- N° 78: Drones: applications militaires et débats politiques
- N° 77: Affaire libyenne: bilan de la gestion de la crise par la Suisse
- N° 76: Sécurité énergétique: les marchés du gaz naturel en mutation
- N° 75: Le service militaire obligatoire en comparaison européenne
- N° 74: Politique nucléaire américaine: un changement modéré
- N° 73: L'Inde: une puissance émergente placée devant de grands défis
- N° 72: Réforme du Conseil de sécurité: un noeud gordien?
- N° 71: Cyberguerre: concept, état d'avancement et limites
- N° 70: Le Yémen: lutte difficile contre le terrorisme
- N° 69: La politique énergétique de l'UE face à de grands défis
- N° 68: Finlande: gestion de crises et défense territoriale
- N° 67: Engagements de l'armée à l'étranger: bilan et options
- N° 66: L'Organisation de coopération de Shanghai: signification pour l'occident
- N° 65: La crise du TNP: avant la conférence d'examen de 2010
- N° 64: Politique de défense britannique: pression réformiste
- N° 63: Promotion civile de la paix: potentiel et limites
- N° 62: Communication du risque: utilité pour la politique de sécurité
- N° 61: Politique extérieure de la Suisse 2009: Etat des lieux
- N° 60: La résilience: un concept pour la gestion des catastrophes et crises
- N° 59: Iran: Crise interne et marge de manoeuvre des etats occidentaux
- N° 58: Prix du pétrole et géopolitique: les gagnants et les perdants
- N° 57: Le nucléaire gagne du terrain: le risque de prolifération
- N° 56: Le voisinage oriental de l'Europe entre influence russe et ancrage à l'Ouest
- Opération Atalante: piraterie et politique de sécurité de la Suisse N° 55:
- N° 54: Alliance de contradictions: l'OTAN après le sommet anniversaire
- N° 53: Désarmement atomique: l'Amérique et la Russie reprennent les négociations
- N° 52: Prospective stratégique: anticipation et capacité d'agir
- N° 51: Afghanistan: nouvelle stratégie et nombreuses questions
- N° 50: Rapport sur la politique de sécurité: points cruciaux et débats
- N° 49: Le conflit au Proche-Orient après la guerre de Gaza
- N° 48: Lutte antiterrorisme: bilan intermédiaire
- N° 47: Pakistan: partenaire de sécurité et foyer de crise
- N° 46: Livre blanc: nouvelle stratégie de sécurité nationale de la France
- N° 45: L'importance croissante des acteurs civils dans les conflits violents
- N° 44: Politique étrangère suisse: nouvelles orientations
- N° 43: Le conflit nucléaire iranien: état d'avancement et options
- N° 42: Une approche globale dans la gestion internationale des crises
- N° 41: Politique extérieure américaine sous Bush: bilan et perspectives
- N° 40: Sécurité et développement: entre convergence et concurrence
- N° 39: Crise du Caucase: épreuve pour la Russie et l'Occident
- N° 38: Importance stratégique croissante de l'Afrique
- N° 37: Politique européenne de la Suisse: le bilatéralisme – solution permanente?
- N° 36: La sécurité énergétique en Europe: état et perspectives
- N° 35: Politique suisse au Proche-Orient: ambitieuse et controversée
- N° 34: Opérations d'information: tendances et controverses
- N° 33: Lézardes sous la fondation: l'OTAN après le sommet de Bucarest
- N° 32: Open Source Intelligence: nouveau paradigme du renseignement?